



D.2025.02.05.1.2.12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Février 2025

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.2 - FONCIER

1.2.12 – LIGNE C : Convention de préfinancement des travaux d'étalement d'une cave – SDC du 1 boulevard Carnot à Toulouse (31)

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Les travaux de construction de l'accès Ouest de la station François Verdier de la ligne C sont actuellement en cours de réalisation à proximité de l'immeuble du 1 boulevard Carnot.

En décembre 2024, la copropriété a approuvé, par vote en assemblée générale, la réalisation de travaux d'étalement de la cave afin de remédier à la fragilité structurelle de cette partie de l'immeuble.

Toutefois, afin de respecter le planning de réalisation de la station François Verdier de Tisséo Ingénierie, ces travaux doivent être réalisés au plus tard dans la première quinzaine du mois de février 2025.

C'est pourquoi, afin d'accélérer et sécuriser les travaux d'étalement votés par la copropriété, TISSEO INGENIERIE s'est rapproché du syndicat des copropriétaires pour définir les conditions d'un préfinancement des travaux.

Ainsi, TISSEO INGENIERIE et le syndicat des copropriétaires du 1 boulevard Carnot se sont rapprochés afin de mettre en place une convention de préfinancement des travaux, annexée à la présente délibération.

Au travers de la convention, TISSEO INGENIERIE s'engage à :

- Verser au syndicat des copropriétaires, avant le 10 février 2025, la somme de 10 700,40 € TTC (8 917 € HT) correspondant au devis voté par l'assemblée générale des copropriétaires pour l'étalement de la cave ;

- Sensibiliser l'entreprise en charge de la réalisation de la ligne C afin de faciliter l'approvisionnement du chantier d'étalement de l'immeuble du 1 boulevard Carnot.

Le syndicat des copropriétaires, représenté par son syndic, s'engage à :

- A utiliser la somme versée par Tisséo Ingénierie pour assurer le règlement de l'entreprise chargée des travaux d'étalement de la cave ;
- A rembourser la somme de 10 700,40 € TTC à Tisséo Ingénierie au plus tard le 30 juin 2025.

Le syndic s'engage :

- A procéder aux différents appels de fonds auprès des copropriétaires pour le financement des travaux votés par l'assemblée générale ;

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes de la convention de préfinancement des travaux d'étalement de la cave.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de préfinancement des travaux d'étalement de la cave et le versement de 10 700,40 € TTC au syndicat des copropriétaires du 1 boulevard Carnot à Toulouse (31).

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Directeur Grand Projet à signer la convention de préfinancement des travaux.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES